

PROGRAMME

« CERTIFICAT NATIONAL DE COMPETENCE MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS mention mesure d'accompagnement judiciaire - MAJ »

Durée	180 heures de formation en centre et 350 heures en entreprise Amplitude de formation 6 mois		Dates / Lieu	Angers De fin 2021 à Juin 2022
Public	• Professionnels en poste au sein d'association tutélaire • Préposés d'établissement hospitalier • Personne de 25 ans et plus titulaire d'un diplôme de niveau 5 inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (BAC+2) ou d'un titre équivalent pour les ressortissants d'un autre Etat membre de la Communauté Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen			
Nombre de participants	25 maximum	Tarifs		Entre 11.75€ et 14.25€ / heure selon le statut et la durée
Accessibilité handicap	Le CEFRAS demande à être informé sur les situations de handicap des stagiaires afin d'adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation et de prendre en compte les moyens de compensation du handicap. Tous nos sites ont un accès handicap.			
Prérequis	Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 années dans un des domaines de la formation nécessaire à l'exercice des mesures d'accompagnement judiciaire			
Moyens d'encadrement pédagogique et technique	Intervenant(s)	Professionnels du secteur spécialisés dans les domaines enseignés (directeurs de structures, psychologues, éducateurs spécialisés, magistrats...)		
	Responsables du projet de formation	GODET Myriam – 02.41.30.02.40		
	Contact administratif	ROCHARD Mélanie – 02.41.30.02.40		
Contexte	A la croisée de l'action sociale et de l'action de justice, le MJPM mention MAJ exerce les mesures d'accompagnement judiciaire que lui confie le juge des contentieux et de la protection			

Finalités de la formation	Titre de niveau 5 (anciennement III) délivré par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS).				
Objectifs pédagogiques	A l'issue de la formation, les stagiaires sont capables : ➔ D'identifier les difficultés de gestion de la personne, ➔ D'instaurer une relation de qualité avec la personne, dans le cadre d'un accompagnement contraint ➔ D'élaborer avec la personne, un projet commun en vue d'une autonomie de gestion pour la personne.				
Méthodes pédagogiques	Apports théoriques de connaissances appuyés par des études de cas, jeux de rôles, mise en situation. Classe inversée. Quelques enseignements à distance. Lors des formations en présentiel, le formateur a, à disposition tout le matériel de formation nécessaire : ➔ Ordinateurs portables ➔ Vidéoprojecteurs ➔ Connexion internet ➔ Plateforme numérique dédiée ➔ Supports papiers ➔ Bibliothèque				
Programme pédagogique	La formation CNC MJPM mention MAJ se compose de 2 domaines de formation. ➔ La mesure d'accompagnement judiciaire102h ➔ Le mandataire en charge de la MAJ78h				
Modalités d'évaluation des acquis	➔ Un suivi tout au long de la formation ➔ 2 certifications durant la formation				
Taux de réussite aux examens	100%	Taux de satisfaction	95%	Taux d'abandon en cours de formation	0%

